

**LE CONSEIL
MUNICIPAL
VOUS SOUHAITE UNE**



**2015
ET
VOUS INVITE
AUX TRADITIONNELS
VŒUX DU MAIRE
LE SAMEDI 10 JANVIER
A 18H30.**

LOTO DE L'ECOLE

**SAMEDI 31 JANVIER
Ouverture des portes à 19h
Début des jeux à 20h**

à gagner :

1 ordinateur portable, une Tv 82 cm,
Une machine à café expresso,
champagne.....

Dès le mois d'avril,
De nouveaux containers de tri sélectif vous seront distribués
Par la communauté de communes.
Nous vous rappelons que trier est très important.
En plus de contribuer à la protection de l'environnement,
Trier contribue à baisser votre taxe d'habitation.



N° 141
01 janvier 2015



**Les enfants
Qui ne sont pas
venus
À l'arbre de Noël
de la commune
peuvent venir
chercher leur
cadeau
À la mairie
jusqu'au
15 janvier.**

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis,

En ces derniers jours de l'année 2014, alors qu'au niveau national tout était réuni pour que la tristesse s'installe, l'équipe municipale fait tout pour que la vie dans notre village reste agréable et joyeuse.

Toutes les festivités ont rencontré un franc succès avec la participation active des habitants que l'on espère toujours plus importante.

Des travaux de rénovation du bâtiment de l'école primaire sont envisagés en 2015, ils sont nécessaires à la conservation des bâtiments communaux et contribuent à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et de nos enfants. La réalisation de ce projet n'alourdira pas les taux d'imposition.

L'embellissement du village se poursuivra avec l'agencement des abords de la salle des fêtes, la réfection du terrain de jeu public, l'installation de bancs à proximité du terrain de pétanque. D'autres réalisations pourraient voir le jour au cours de l'année, cependant nous espérons que ces réalisations ne feront pas l'objet de dégradations.

En effet cette année encore, les bâtiments et les équipements communaux ont été détériorés. Ces dégâts ont bien évidemment un coût qui s'avère plutôt élevé.

Une réflexion est aussi engagée au sein du conseil à propos de la sécurité routière et de la vitesse excessive aux diverses entrées du village. Cette réflexion devrait aboutir sur quelques aménagements.

Avant de clore ce petit mot, j'ai une petite pensée pour Yvonne Liégeois-Dupont qui nous a quitté le 25 mars 2014. Elle fut la première femme maire de la commune de mars 1959 à mars 1965.

Mes pensées vont aussi vers toutes les personnes malades, Je leur souhaite un prompt rétablissement.

C'est avec beaucoup de sérénité et ce malgré quelques incertitudes que nous abordons l'année 2015. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et vous adresse au nom des élus du conseil municipal tous nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Isabelle TRIPIER

ETAT CIVIL DE L'ANNEE

• **NAISSANCES**

11 février 2014 Marie Vergeot 14 septembre 2014 Thiméo Humbertclaude
06 mai 2014 Nathan Jouglas 16 septembre 2014 Louna Noël
22 mai 2014 Matthias Rondeau 29 octobre 2014 Harmonie Marquis

• **DECES**

25 mars 2014 Mme Liegeois-Dupont Yvonne
11 décembre 2014 M. Clergé René

• **MARIAGE**

08 février 2014 M. Charly Dinot et Mlle Ségolène Dureau
08 février 2014 M. Mickaël Verdier et Mlle Lydie Bralez
20 septembre 2014 M. Didier Canesso et Mlle Celine Pellegrini

DATES A RETENIR

- 10 Janvier 2015 Vœux de la municipalité
- 23 Janvier 2015 Assemblée Générale du Comité des fêtes
- 31 Janvier 2015 Loto des écoles
- 15 Mars 2015 Loto du Comité des fêtes
- 13 Juin 2015 Feux de la Saint-Jean
- 26 juin 2015 Fête de L'école
- 19 Juillet 2015 Vide Grenier
- 06 Septembre 2015 Exposition de voitures anciennes

Et bien d'autres encore.....

LE MOT DES ASSOCIATIONS

• **LE CRAC.**

Le club de rugby continue son essor et son partenariat avec la commune. Grâce à la municipalité de Marigny le châtel, la commune d'Ossey a renforcé l'éclairage du terrain à moindre coût. En plus des entraînements habituels, depuis septembre les féminines s'entraînent à Ossey et la commune a signé une convention avec le lycée début 2014, le terrain est donc bien occupé.

ENTRAINEMENTS

ECOLE DE RUGBY (Mixte) de 5 à 14 ans

Stade d'Ossey, samedi de 10h30 - 12h30

Equipes FEMININES de 15 à 17 ans et +18 ans

Stade d'Ossey, lundi 19h30 - 21h30

Equipes JEUNES de 15 à 18 ans

Stade d'Ossey, samedi de 10h30 - 12h30

Equipes SENIORS +19 ans et LOISIRS +35 ans

Stade d'Ossey, vendredi 19h30 - 21h30

CONTACT : facebook : CracOfficielClubRugbyAubeChampagnecrac.rugby@gmx.fr

Tel 06.65.08.75.48 (Greg)



Maison des services Publics et de l'Emploi
4 BIS rue Georges Clémenceau
10350 MARIGNY LE CHATEL
Tél. : 03.25.24.23.32
admr.marigny@fed10.admr.org

PERMANENCES :

MARDI de 9 Heures à 12 Heures

JEUDI de 13 Heures à 17 Heures

President : Gérard ROZÉ
Vice- President : Annie FILLION
Secrétaire : Christine HAZOUARD
Trésorière : Denise PAULIN
Membre du bureau : Patrick HAZOUARD

Secrétaire Administrative Fédérale: Sandrine MAES



« *Un peu de soleil sous la pluie* » était le thème retenu pour notre assemblée générale du 18 septembre à laquelle vous étiez conviés.

Je n'affirme pas que nous brillons comme un soleil tous les jours lors de nos prestations, mais la longévité de notre vaste réseau qui a fêté ses 60 ans d'existence, prouve la vitalité, la modernité, l'adaptation aux besoins de la population.

- ménage, entretien du linge, préparation de repas
- aide au lever ou au coucher, à la toilette, accompagnement des personnes fragilisées
- aide à la mobilité, aide au répit pour les aidants

Telle est notre mission et nous faisons au mieux avec les vingt salariées de notre association.

Tout en étant attentifs à ne pas trop effectuer de changement dans le personnel lors des interventions, ce qui peut déstabiliser certains, n'oublions pas que c'est « un service à la personne » que nous proposons.

Notre organisation repose sur le bénévolat. Nadine MAURY passe le relais, qu'elle soit remerciée pour les 5 années au poste de responsable des plannings.

Nos prestations sont déductibles des impôts à hauteur de 50 % pour les bénéficiaires imposables.

Nous sommes intervenus sur votre village auprès de 15 personnes pour un total de 3 485 heures de travail.

La responsable pour Ossey les 3 Maisons : Elisabeth MARCILLY

Merci à la commune d'Ossey les 3 Maisons ainsi qu'à la Communauté de Communes de leur soutien.

Gérard ROZÉ

• **OSSEY ANIMATION LOISIRS**



Ossey Animation Loisirs poursuit son bonhomme de chemin.

L'OAL c'est une randonnée mensuelle à l'exception du mois d'Août. Ouverte à tous jeunes et moins jeunes des parcours allant de 15 à 25 kms et un circuit de l'ordre de 9-10 kms selon les randonnées pour intégrer dans le groupe des adhérents qui ne peuvent ou ne souhaitent plus faire 15 kms. Chaque mardi ou presque, randonnée en petit groupe offerte aux adhérents ayant du temps libre en semaine.

L'OAL s'est rendue à VOIRON pour la Pentecôte 2014 et ira en mai 2015 visiter GRANVILLE.

Patrick MIGNOT Président OAL

Contacts : Le président Patrick MIGNOT Tél : 03 25 80 38 42 Le secrétaire Alain MEYNADIER Tél : 03 25 21 62 48

• **OSSEY TEMPS LIBRE**



Pour le club O T L , les années se suivent et se ressemblent, mais pas dans la monotonie; huit ans déjà d'existence, et comme toujours pour débiter, le président et le bureau présentent leurs vœux aux sociétaires qui nous retournent les leurs. Dans la foulée, l'incontournable galette des rois marque le départ des festivités.

Les divers jeux se déroulent toutes les deux semaines le mardi, dans une bonne ambiance. Tout au long de l'année , trois repas sont proposés aux adhérents (voire à des personnes extérieures) ; le premier en mars, le second au mois d'avril et le troisième en novembre, petits festins toujours appréciés.

Pour souligner la petite coupure de l'été, un buffet froid est offert aux sociétaires, à la fin juin.

La société PRO-CONFORT est venue en octobre effectuer une démonstration de produits, avec repas offert.

Le Président remercie les sociétaires pour leur présence, témoignage de leur soutien, pour leurs présents offerts tout au long de l'année ainsi que tous les membres du bureau et les bénévoles.

Des remerciements appuyés s'adressent également à Madame le Maire et son conseil, pour l'aide et le soutien qu'ils apportent au club.

Le club O T L présente ses meilleurs voeux aux membres, ainsi qu'à la population du village pour 2015.

Le Président. Serge Noiret.

• **LE POINT LECTURE**



Depuis la rentrée 2014, le point lecture, pour s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires ouvre ses portes le mardi de 16h à 17h45.

Une nouvelle collection de livres est mise à disposition de nos lecteurs. Après les fêtes, vous découvrirez un point lecture agrandi, pour le plus grand bonheur de tous.

Aux cours de l'année 2014 nous avons organisé 3 animations raconte tapis :

- les trois boucs,
- la plume du caneton
- le lapin loucheur

Ces trois histoires ont émerveillé nos jeunes lecteurs d'Ossey et quelques enfants du "Verger Fleuri" accompagnés de leurs éducatrices.

Martine et Corinne

• LE COMITE DES FETES

Tous les membres du comité des fêtes remercient les habitants d'Ossey et ses environs pour leur participation aux manifestations organisées aux cours de l'année 2014.

- Le dimanche 23 mars de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance pour gagner l'un des nombreux lots mis en jeu lors du loto.
- Le samedi 14 juin, la salle était presque comble pour assister au spectacle de marionnettes proposé par la BAD'J (Brigade d'agitateurs de la jeunesse) avec son conte écolo "polluons dans les bois pendant que le loup n'y est pas", suivi d'une démonstration pleine d'énergie des capoeiristes de la troupe ABADA COPOEIRA.

Le feu suivit du bal a embrasé la soirée.

- Le dimanche 27 juillet, le vide grenier ainsi que le concours de boules ont été un succès.



- Le samedi 25 octobre, la soirée moules/frites s'est déroulée dans une ambiance festive.

Nous rappelons aux habitants d'Ossey que le comité manque de mains et que les bonnes volontés sont les bienvenues.

Prochaine assemblée générale le vendredi 23 janvier à 20h à la salle de la mairie.

Marie-France SIMONNY
Présidente du comité des fêtes d'Ossey les trois maisons.

Retour sur le Second semestre de l'année 2014

CHALLENGE RUCH

Le 13 juillet au matin, la randonnée cyclo, pédestre et équestre a comme chaque année, attiré les inconditionnels.

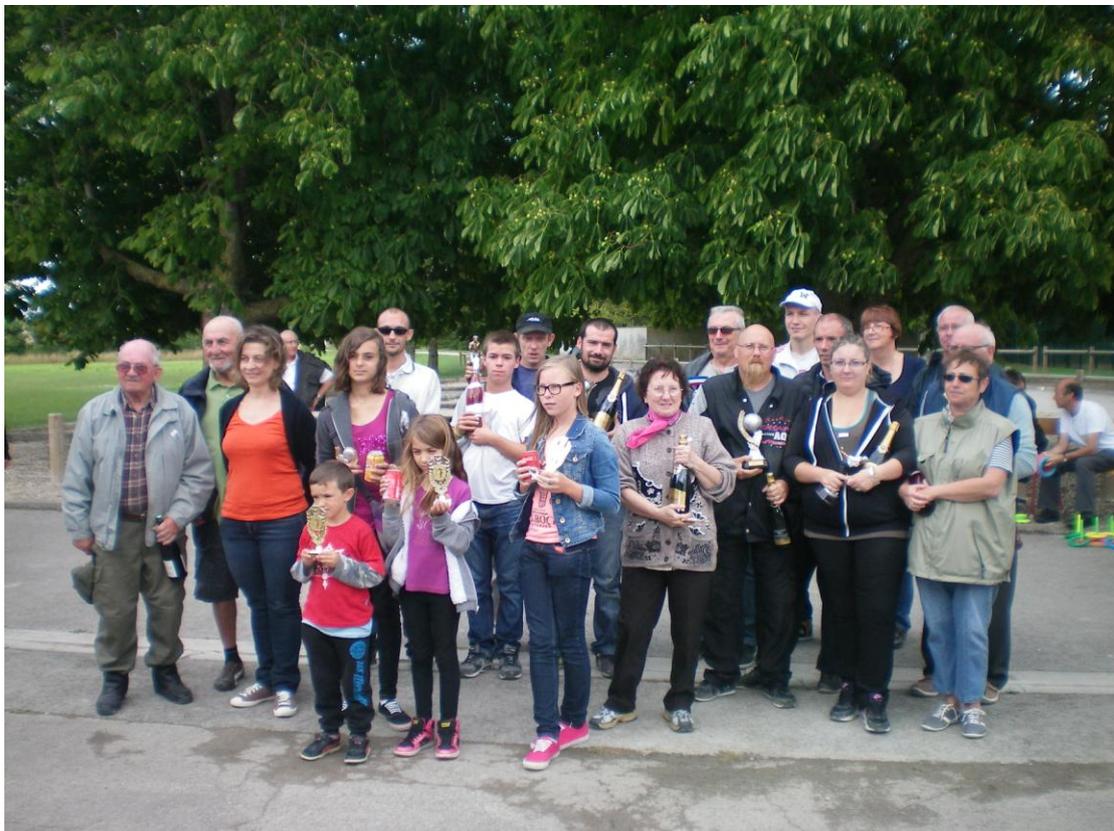


LE 13 JUILLET

Malgré une météo triste, les enfants et les boulistes étaient au rendez vous.



LES JEUX POUR LES ENFANTS



LE TOURNOI DE BOULES.

Le repas offert aux habitants, suivi du bal fut encore une belle réussite.



EXPOSITION DE VOITURE ANCIENNE

En ce jour du 07 septembre 2014, le soleil c'était invité le premier à participer à cette 4ème exposition auto-moto qui a remportée un vif succès, en effet nous avons compté 150 voitures et motos sur toute la journée, les visiteurs étaient venus en nombre pour assister au départ de la balade qui a durée 1heure.

Certains exposants proposèrent des baptêmes de voitures anciennes , les visiteurs ne se sont pas fait prier pour monter dans ces voitures du passé, pour découvrir ou redécouvrir le comportement de ces moyens de transport de l'autre siècle.





Je tenais à remercier Madame le Maire ainsi que les conseillers et adjoints, Mr Xavier Marnot pour leur coup de mains et pour le prêt du matériel (tables, bancs et barrières) ainsi que tous les villageois qui sont venus nous faire une petite visite. Mes remerciements les plus chaleureux reviennent à Mr Grasa Eric pour son aide et sa créativité, sans lui je n'aurais pas pu réussir cette formidable journée, merci aussi aux Quadra motards qui sont venus en nombre .

Vers 18 heures le terrain se vida, tous étions satisfaits de cette bonne journée.

Devant le succès remporté, l'édition 2015 se déroulera le 06 septembre 2015.

Merci à tous

Frontini Yannick

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

En ce centenaire de la commémoration de l'armistice du 11 novembre , une belle cérémonie fut orchestrée par Martine Meynadier et Corinne Sechure. Les enfants participèrent avec joie en lisant des lettres de poilus, en déposant une rose pour chaque mort au champ d'honneur, mais aussi en ayant appris la marseillaise. Un couple de Nenette et Rintintin (porte bonheur offert aux soldats pendant la guerre 14/18) était offert à chaque enfant participant à cette commémoration pour les remercier.

Monsieur Favin, ancien instituteur du village nous a fait l'honneur de lire un discours de 1928.



Comme chaque année à la suite de la cérémonie et du vin d'honneur, le conseil municipal sert un repas aux aînés de la commune. Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'invitation de Madame le Maire.

Nos doyens se virent remettre des biscuits provenant de la petite biscuiterie de Maizière la grande paroisse.



LE TELETHON

La municipalité d'Ossey-Les-Trois-Maisons, Ossey Animation Loisirs, les Sapeurs-Pompiers de Marigny, l'Ecurie d'OC ainsi que tous les partenaires et artisans, mais aussi les simples visiteurs ont permis de contribuer à la réussite de ce téléthon local.

Bravo aux enfants pour le lâcher de ballons mais aussi aux heureux gagnants de la tombola.



LE NOËL DE LA COMMUNE

Ce Dimanche 21 décembre, près de 150 personnes assistèrent à l'arbre de Noël de la commune.



Les enfants furent heureux d'applaudir WILLY le Magicien et comme de coutume le père Noël fit son entrée à la fin de la représentation, les enfants furent récompensés, les plus petits avec une peluche, les enfants de la maternelle avec une entrée au parc du Marais et des chocolats, les enfants de la primaire avec une place de cinéma et des chocolats. Un goûter clotura cet après-midi Magique.



Séance du 20 juin 2014

- **Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales.**

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 13
- e. Majorité absolue : 7

Madame Isabelle TRIPIER, née le 06/04/1971 à Romilly-sur-Seine et domiciliée 37 rue Linard Hubert à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamée élue déléguée au 1^{er} tour.

Madame Peggy RUFFIER, née le 19/08/1976 à Troyes et domiciliée 37 rue de la Françoise à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamée élue déléguée au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Yanic RUCH, né le 22/10/1961 à Ossey-les-Trois-Maisons et domicilié 1 rue du Pavé à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamé élu délégué au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 13
- e. Majorité absolue : 7

Madame Martine MEYNADIER, née le 05/05/1962 à Ossey-les-Trois-Maisons et domiciliée 92 rue Linard Hubert à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamée élue suppléante au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur René EFLIGENIR, né le 30/03/1954 à Marcilly-le-Hayer et domicilié 22 rue de l'Eglise à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamé élu suppléant au 1^{er} tour.

Monsieur Adrien PAYEN, né le 16/10/1985 à Romilly-sur-Seine et domicilié 26 rue Linard Hubert à Ossey-les-Trois-Maisons, ayant obtenu 13 voix, a été proclamé élu suppléant au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Règlement de la restauration scolaire.**

Madame le Maire-Adjoint propose aux conseillers de revoir le règlement de la restauration scolaire que le Conseil Municipal avait accepté par délibération du 27 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE l'article 2 du règlement comme suit :

« Le service de restauration scolaire est destiné aux enfants scolarisés à l'école primaire ou à l'école maternelle d'Ossey les Trois Maisons. La capacité d'accueil est limitée à 24 enfants. L'accès des usagers au service pourra être refusé en l'absence de place disponible. Les demandes seront évaluées au cas par cas, en fonction de l'impossibilité des familles à prendre en charge leur(s) enfant(s). »,

MODIFIE l'article 3 du règlement comme suit :

« La fréquentation de la restauration scolaire peut être régulière (4,3, 2,1 fois par semaine) à jour(s) fixe(s).

Elle peut être occasionnelle (la réservation se prendra auprès de Melle LAURENT ou de Mlle COTTRET minimum 5 jours avant).

Chaque début de mois, une fiche mensuelle de présence est à remplir.

Pour tout changement (absence / présence) prévenir une semaine à l'avance, sauf cas de force majeure (maladie, souci professionnel des parents).

Dans les cas de force majeure, seuls les repas décommandés au plus tard le matin-même avant 9H00 ne seront pas facturés aux parents. », MODIFIE l'article 4 du règlement comme suit :

« Le paiement sera effectué chaque mois auprès de la Trésorerie de Romilly-sur-Seine, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

En cas de défaut de paiement, après 3 lettres de rappel, le ou les enfant(s) concernés ne seront plus acceptés au service de restauration scolaire jusqu'à ce que la dette soit acquittée. »

- **Règlement de l'accueil périscolaire.**

Considérant les changements induits par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, il convient de revoir le règlement de l'accueil périscolaire que le Conseil Municipal avait accepté par délibération du 27 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE le chapitre 4 du règlement, qui concerne les horaires, comme suit :

Lundi et vendredi : de 7H30 à 8H20 et de 16H30 à 18H15

Mardi et jeudi : de 7H30 à 8H20 et de 16H00 à 18H15

Mercredi : de 7H30 à 8H20 et de 11H30 à 12H30

Pour les enfants fréquentant la cantine, les jours où ils sont inscrits : de la fin du repas jusqu'à 13H20.

En cas de retard des parents ou du responsable désigné par les parents, la procédure appliquée sera la suivante :

Passé 18H00, le maire ou un adjoint est informé, les personnes à contacter mentionnées par les parents sur la fiche d'inscription et de renseignements sont appelées, s'il n'y a pas de réponse, la gendarmerie est appelée. »

Les règlements sont disponibles en Mairie.

- **Tarifs TAP, garderie, cantine, étude**

Considérant les changements induits par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants pour les Temps d'Activités Périscolaires, la garderie, l'étude et la cantine :

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Les ateliers et la garderie compris dans les TAP (jusqu'à 16H30) sont gratuits.

Garderie :

La garderie hors TAP (à partir de 16H30) est facturée aux tarifs suivants :

→ soit à l'heure : 1.50 € pour une heure de garderie (tout quart d'heure entamé est dû),

→ soit au forfait mensuel :

- 30 € par mois pour 1 enfant,
- 50 € par mois pour 2 enfants,
- 65 € par mois pour 3 enfants,
- 80 € par mois pour 4 enfants.

Les forfaits mensuels s'appliquent automatiquement,

- à partir de 20 heures de garderie par mois pour 1 enfant,
- à partir de 33 heures 30 de garderie par mois pour 2 enfants,
- à partir de 43 heures 30 de garderie par mois pour 3 enfants,
- à partir de 53 heures 30 de garderie par mois pour 4 enfants.

Les semaines de vacances ne sont pas déduites des forfaits.

A partir de 18H15, tout dépassement est facturé au taux horaire de 1.50 € (les forfaits ne s'appliquent plus).

Etude :

2 € l'heure d'étude pour 1 enfant, 3 € pour 2 enfants, 3,5 € pour 3 enfants.

Cantine :

4,00 € le repas + ½ heure de garderie (0.75 €) pour le temps de garde après le repas.

- **Extension du réseau d'eau pour la construction de Madame Mélanie CRESPIN**

Considérant que le Certificat d'Urbanisme et le Permis de Construire délivrés suite aux demandes sus-mentionnées stipulent que les extensions et les raccordements relatifs à la nouvelle construction seront à la charge du pétitionnaire,

Considérant que la Régie du SDDEA ne peut facturer directement aux particuliers les travaux effectués par ses services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à SIGNER le devis N° 5.13/2060, d'un montant de 8880.00 €, relatif à l'extension du réseau d'eau potable Chemin du Bois Moineau pour le raccordement de la future construction de Madame Mélanie CRESPIN,

REGLER la facture correspondante qui lui sera adressée par le SDDEA,

EMETTRE un titre d'un montant égal à la facture du SDDEA pour encaisser le remboursement par Madame Mélanie CRESPIN lorsque ces travaux seront achevés.

- **Devis SARL M. BECK pour débroussailleuse et tronçonneuse**

Madame Peggy RUFFIER, Maire-Adjoint, présente un devis reçu de la SARL M. BECK pour une débroussailleuse STIHL (FS 410 C-E) et une tronçonneuse STIHL (MS 201T), d'un montant total de 1 350.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce devis, les crédits nécessaires à cet achat étant inscrits au budget 2014 de la commune.

- **Devis chauffage logement école maternelle**

Madame le Maire-Adjoint informe l'assemblée que M. COURTIN s'est rendu au logement communal attenant à l'école maternelle et qu'elle est dans l'attente de son devis pour le remplacement du système de chauffage actuel par des convecteurs électriques.

M. COURTIN doit également proposer un devis pour les travaux de plomberie envisagés à l'école primaire (installation d'un chauffe-eau électrique et de deux nouveaux lavabos).

Séance du 20 août 2014

- **Chauffage logement école maternelle**

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer le système de chauffage du logement communal attenant à l'école maternelle par des convecteurs électriques.

Madame le Maire présente deux devis pour ces travaux :

→ Alain GILOTTE : 4 660.00 € TTC (entrepreneur non-assujéti à la TVA)

→ SARL COURTIN : 6 802.06 € TTC (5 668.38 € HT)

Après en avoir délibéré, considérant que le devis de la SARL COURTIN est d'un montant Hors Taxes plus élevé mais qu'il comprend le démontage de l'ancienne installation, l'enlèvement des gravats ainsi que le rebouchage des murs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SARL COURTIN pour effectuer les travaux de remplacement du système de chauffage du logement communal attenant à l'école maternelle par des convecteurs électriques.

- **Miroir EARL Picavet**

Madame le Maire informe les Conseillers de la demande de l'EARL Picavet pour l'installation d'un miroir qui sécuriserait la sortie sur la rue de la Françonée des véhicules venant de l'exploitation agricole. Elle précise que cette demande est appuyée par Monsieur le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine qui a visité l'exploitation en juillet.

L'achat d'un miroir et d'un mat s'élèverait à environ 1000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

- **Meubles vaisselle salle des fêtes**

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la vaisselle communale est entreposée au local technique dans des caisses en bois extrêmement lourdes. Pour un rangement mieux adapté et plus hygiénique, elle propose l'achat de deux meubles en inox qui seraient installés dans la cuisine de la salle polyvalente.

Madame le Maire présente un devis de la société Techni-Froid pour deux meubles bas de dimensions 1200x700x900mm. Le montant total est de 2227.20 € TTC, livraison et installation comprises.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.

- **Règlement de prêt ou de location de la vaisselle communale**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2013 établissant le règlement de prêt de la vaisselle communale et stipulant que celle-ci n'est prêtée qu'aux habitants et aux associations de la commune,

Considérant que la vaisselle sera bientôt entreposée à la salle des fêtes dans deux meubles spécifiques, Madame le Maire propose de revoir les conditions de prêt de la vaisselle et demande aux conseillers s'ils souhaitent le restreindre aux habitants et aux associations occupant la salle des fêtes afin d'éviter les complications d'emprunt et de transport lorsque la vaisselle doit sortir de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de ne pas changer les conditions de prêt de la vaisselle communale,
- de proposer la location de la vaisselle à toute personne extérieure à la commune louant la salle, moyennant un supplément dont le montant doit être défini par le Conseil Municipal,
- de modifier par conséquent le règlement de prêt de la vaisselle pour prendre en compte cette nouvelle disposition.

PRECISE que la vaisselle sera accordée dans l'ordre chronologique des demandes,

- **Tarifs de location de la salle polyvalente**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2008 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour par laquelle il a été décidé de proposer la location de la vaisselle à toute personne extérieure à la commune louant la salle,

Madame le Maire demande aux Conseillers de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour inclure l'option de location de vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2014, la location de la salle polyvalente sera facturée au forfait (comprenant électricité, gaz et utilisation du lave-vaisselle) selon les tarifs suivants :

	<u>pour les habitants de la commune</u>	<u>pour les personnes de l'extérieur</u>	
	avec ou sans vaisselle	sans vaisselle	avec vaisselle
1 journée	120 €	200 €	220 €
2 jours	180 €	300 €	320 €
Vin d'honneur	50 €	100 €	120 €
Réunion sans chauffage	50 €		
Réunion avec chauffage	100 €		
Caution	500 €		
Réservation	100 €		

- **Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses propres besoins,

Considérant que le SDEA constitue un groupement de commandes départemental afin de massifier les besoins d'énergie et qu'il assure le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, en application de l'article 8. VII. 1° du Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acte constitutif annexé à la présente délibération pour le groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEA en application de la délibération du Bureau syndical du 23 mai 2014,
DECIDE d'adhérer à ce groupement de commandes,
PREND ACTE du fait que la contribution financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et S'ENGAGE à inscrire cette dépense sur le budget de l'exercice correspondant,
AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
DONNE mandat au SDEA pour collecter les données de consommations de chacun des points de comptage, de livraison et d'estimation au nom de la commune auprès des fournisseurs et/ou gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel.

- **Renforcement du réseau public de distribution d'électricité rue des Tilleuls**

Madame le Maire signale que la capacité du réseau public de distribution d'électricité est insuffisante rue des Tilleuls. Les travaux susceptibles de remédier à cette situation, qui a été étudiée par les services du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), consistent à remplacer la ligne aérienne basse tension par un câble de section plus importante sur une longueur d'environ 250 m.

Selon les dispositions en vigueur, ces travaux sont à demander par la commune et à exécuter, par délégation de celle-ci, par le SDEA qui en assurera le financement, après accord de son Bureau syndical.

Madame le Maire précise que les plans détaillés lui seront soumis et, qu'en même temps, le piquetage précis des ouvrages sera matérialisé sur le terrain par l'entreprise que le Syndicat aura chargée des travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité dans les conditions exposées par Madame le Maire,
- ADOPTE l'avant-projet présenté par le SDEA.

OBJET :

Changement de fournisseur de gaz

Madame le Maire informe l'Assemblée du changement de fournisseur de gaz pour la salle polyvalente :

Les démarches ont été effectuées pour résilier le contrat que la commune avait signé avec Antargaz et conclure un contrat avec Vitogaz, dont les tarifs sont plus avantageux.

Travaux à l'école élémentaire

Madame le Maire annonce qu'une réunion du Conseil Municipal se tiendra au mois de septembre pour présenter les devis qu'elle a reçus dans le cadre des travaux prévus à l'école élémentaire.

Séance du 24 septembre 2014

- **Echange de concession pour Madame Ghislaine ROTH LISBERGER**

Madame le Maire informe les Conseillers de la demande d'échange de concession de Madame Ghislaine ROTH LISBERGER :

Les travaux d'installation de nouveaux caveaux dans l'ancien cimetière étant compliqués par la fragilité des concessions environnantes et ne pouvant être réalisés que manuellement, Madame ROTH LISBERGER a souhaité rétrocéder à la commune sa concession N° 236 du plan de l'ancien cimetière, N° d'ordre 219, en échange d'une concession de trois mètres superficiels située dans le nouveau cimetière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie l'arrêté municipal N° 2014/35 portant échange de concession.

- **Contrat Lionel BERTHIER**

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la commune a la possibilité de renouveler ce contrat et la convention à laquelle il se rattache pour une durée de 6 mois ; elle demande aux Conseillers de se prononcer sur le renouvellement ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement du contrat CAE de Monsieur Lionel BERTHIER pour une durée de 6 mois à compter du 2 novembre 2014.

- **Rémunération des instituteurs pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Madame le Maire demande au Conseil de fixer les taux horaires afférents à la rémunération de

-Monsieur Pascal GUILLAUME, Professeur des écoles de classe normale,

-Madame Valérie MARCILLY, Professeur des écoles de classe normale,

-Monsieur Dominique SCHWEITZER, Instituteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de rémunérer les enseignants pour leur travail dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires aux taux horaires maximums en vigueur prévus pour les heures d'étude surveillée, correspondant au grade de chacun,

PRECISE que, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFF,

RAPPELLE que les instituteurs animeront les TAP simultanément et sur les créneaux horaires suivants :

lundi, de 15H30 à 16H30, et vendredi, de 15H30 à 16H30.

- **Travaux à l'école élémentaire**

Madame le maire propose de faire réaliser des travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire.

Avant de détailler le projet, elle précise, d'une part, que la présence d'amiante a été détectée dans les soubassements de ce bâtiment, ce qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil, et d'autre part, que ce bâtiment étant un ERP, il conviendra préalablement aux travaux de présenter un dossier à la DTT pour la conformité aux normes d'accessibilité et un dossier au SDIS pour la conformité aux normes de sécurité.

Ce bâtiment ancien, construit à la fin du XIXème siècle, sur le modèle des écoles de l'époque (hauts plafonds, grandes fenêtres, vastes salles de classe...) n'a subi que peu de transformations et n'a pas bénéficié de travaux depuis plus de 20 ans. Cet édifice présente donc un coût énergétique important, un cadre de travail mal adapté au quotidien des enseignants et de leurs élèves mais surtout il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour la mise en accessibilité du bâtiment, il est proposé

- de créer une rampe d'accès,
- de descendre les interrupteurs électriques,
- que les nouvelles portes soient conformes aux normes d'accessibilité,
- d'installer deux lave-mains accessibles aux personnes à mobilité réduite en remplacement de ceux existant.

Afin d'améliorer l'isolation thermique et d'alléger la facture énergétique du bâtiment, il est proposé

- d'abaisser les plafonds (ceci engendrant également une correction acoustique),
- de changer les menuiseries extérieures (fenêtres et portes),
- d'installer des volets-roulants.

Ces travaux nécessiteront de modifier l'installation électrique (électrification des volets-roulants, descente du circuit dans les faux-plafonds).

Il est également proposé de profiter de ces travaux pour améliorer les conditions de travail dans l'école :

- monter une cloison dans une des deux salles de classe afin d'aménager une classe bibliothèque/informatique,
- aménager des placards,
- installer un chauffe-eau électrique,
- aménager un poste d'eau pour remplir et vider les seaux de ménage et autres.

Pour finaliser ce projet l'ensemble serait repeint.

Les travaux pourraient débuter en mai 2015 et s'achever fin août 2015.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire, tels qu'exposés ci-avant,

FIXE l'enveloppe financière de ces travaux à 89 999.00 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant TTC des travaux : 107 998.80 €
- Montant HT des travaux : 89 999.00 €
- Emprunts : 77 469.10 €
- Montant DETR sollicité (30%) : 26 999.70 €
- Subvention parlementaire ?
- Subvention du Conseil Général
(25% sur le HT des travaux accessibilité) 3 530.00 €

AUTORISE Madame le Maire à contacter des entreprises et leur demander des devis pour ces travaux,

CHARGE Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine une aide financière, dans le cadre de la DETR, correspondant à 30 % du montant Hors Taxe de la totalité des travaux,

CHARGE Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Député François BAROIN une aide financière pour ces travaux dans le cadre des fonds parlementaires,

CHARGE Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une aide financière, correspondant à 25 % du montant Hors Taxe des travaux de mise en accessibilité.

- **Emprunt pour financer les travaux à l'école élémentaire**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014 approuvant le projet de travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à un ou plusieurs emprunt(s) pour financer les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire et charge Madame le Maire de contacter plusieurs établissements bancaires pour leur demander de présenter des propositions d'emprunts.

- **Devis AGEDI pour logiciel Win-pop**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2014 décidant de la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données à la Préfecture, au Trésor Public, à l'URSSAF, à Pôle Emploi, à la Direction Générale des Impôts et à l'INSEE, et de l'achat au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. du « PACK DEMAT »,

Considérant le devis d'A.GE.D.I. proposant, pour un montant de 604.80 € TTC, le logiciel de gestion de la population et de l'état civil « WIN-POP » qui viendrait compléter le « PACK DEMAT » en permettant la réalisation informatique des actes d'état civil et des imprimés s'y rapportant ainsi que l'informatisation de la gestion de la population et la télétransmission avec l'INSEE et la DGI (protocoles actifs dans le logiciel avec le « PACK DEMAT »),

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur l'achat ou non du logiciel « WIN-POP ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse dans l'immédiat l'achat du logiciel « WIN-POP ».

- **Logement communal attenant à la Mairie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas relouer le logement communal attenant la mairie.